

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME III

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB.

Sénateur.

1. Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Robert Laigneur, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents ; Francisque Collob, Marcel Lemaire, Jacques Eberhard, André Barroux, secrétaires ; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégègère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Fernand Chatelain, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, François Dubanchet, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Pierre Gaudin, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Léandre Létouart, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Paul Mistral, Jacques Mossion, Jean Natali, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Proriot, Roger Quillot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale : 5^e législ. : 3120 et annexes, 3131 tomes I à III et annexe 23), 3152 (tome V) et in-8° 770.

Sénat : 67 et 68 tomes I, II et III, annexe 18° (1977-1978).

Loi de finances. — Industrie — Energie — Sidérurgie — Automobiles — Commerce extérieur — Régie Renault — Peugeot-Citroën — Machines-outils — Industries chimiques — Textiles — Pays en voie de développement — Accord multifibres.

SOMMAIRE

	Pages
La conjoncture industrielle	5
I. La sidérurgie :	
A. -- Production française	7
B. -- Echanges extérieurs	7
C. -- Action de la Communauté européenne	9
D. -- Principaux handicaps	10
E. -- Les grandes lignes du plan de redressement	11
F. -- Les concours publics et le contrôle de l'Etat	13
G. -- Evolution des effectifs et réductions d'emploi	
II. L'industrie automobile :	
A. -- Evolution de la production	15
B. -- Ventes sur le marché intérieur	16
C. -- Echanges extérieurs	16
D. -- Perspectives à court et moyen terme	17
E. -- La Régie Renault	18
F. -- Le groupe Peugeot-Citroën	20
III. La machine outil :	
A. -- Production française	20
B. -- Structure des entreprises	28
IV. Les industries chimiques :	
A. -- Caractéristiques particulières du secteur	31
B. -- Evolution de la production	33
C. -- Les échanges extérieurs	33
V. L'industrie textile :	
A. -- Evolution de la production	35
B. -- Emplois et salaires	36
C. -- Consommation intérieure et échanges extérieurs	36
D. -- L'organisation du marché international et ses lacunes	38
Conclusion	43
Examen en commission	47
Annexe :	
Aspects nationaux et internationaux de la crise du textile, L'accord multifibre	49

Mesdames, Messieurs,

Comme nous l'avions indiqué l'an dernier lors de la présentation de notre avis sur le budget de 1977, la hausse brutale du prix de l'énergie, pour plus des deux tiers importée, nous impose une lourde facture sensiblement égale au profit que nous procurent deux mois et demi d'exportations.

A ceci s'ajoute, il convient de ne pas l'oublier, la hausse de nombreuses matières premières et de certaines denrées alimentaires tropicales parmi lesquelles le café mérite une mention spéciale. Il incombe, pour une part, à notre agriculture, *mais principalement à notre industrie*, de combler cette charge nouvelle et extrêmement importante qui pèse sur nos échanges extérieurs, sous peine de voir notre monnaie se dégrader en compromettant ainsi gravement notre niveau de vie.

Des pays tels que le Japon et la République fédérale d'Allemagne, dont les structures industrielles sont, il faut bien en convenir, plus puissantes, plus solides et plus diversifiées que les nôtres, nous ont montré que la livraison de machines et appareillages de toute sorte pouvait rapidement rééquilibrer les échanges avec les pays producteurs de pétrole dont les demandes d'équipement sont à la mesure des ressources nouvelles que leur procure la vente des hydrocarbures.

Le développement et l'amélioration de notre appareil industriel sont donc pour nous une obligation et cette action doit être orientée en priorité vers l'exportation. On ne peut, en effet, attendre une sensible amélioration du bilan de nos échanges d'une compression de nos achats à l'étranger, compte tenu de la faiblesse de nos ressources en matières premières industrielles et des répercussions que pourrait avoir sur nos ventes une attitude protectionniste ou de simple repli sur nous-mêmes.

A cette obligation de soutenir notre monnaie s'ajoute, bien entendu, la nécessité de maintenir l'emploi au plus haut niveau possible et, dans ce domaine aussi, l'industrie est appelée à jouer auprès du secteur tertiaire un rôle essentiel puisqu'elle regroupe à elle seule plus de 38 % de la population active.

Compte tenu de la situation présente, nous ne pouvons donc que regretter que l'expansion industrielle se heurte aujourd'hui à une hostilité plus ou moins déclarée et parfois systématique de certains milieux se disant partisans de la croissance « zéro ». Nous comprenons certes fort bien que les mesures les plus strictes soient prises pour protéger les populations contre la pollution de l'air et de l'eau et humaniser les conditions de travail, mais de telles précautions ne doivent pas conduire à repousser, en fait, toute implantation d'usine nouvelle ou à tarir toute possibilité de survie économique de tels établissements en leur imposant, au nom de l'écologie, des charges de plus en plus lourdes.

Outre que le vœu de revenir à une vie bucolique caressé par certains esthètes soit pure rêverie, nous devons prendre conscience que seule une petite catégorie de nos compatriotes pourrait bénéficier d'une telle existence, tandis que le plus grand nombre devrait accepter de renouer avec les misérables conditions de vie que leurs aïeux ont connues et dont souffrent aujourd'hui les pays sous-développés. Faut-il rappeler enfin que *seule l'expansion des nations les mieux pourvues et les mieux dotées en potentiel technologique permettra d'apporter aux pays déshérités l'aide dont ils ont impérieusement besoin et de leur fournir un débouché pour leurs matières premières.*

Ces observations préliminaires étant faites, nous allons examiner la situation présente de nos principaux secteurs industriels après avoir donné un aperçu de la conjoncture en cette fin d'année 1977.

LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE

Bilan de l'année 1976.

La production industrielle, qui s'était affaïssée en 1975, s'était sensiblement redressée en 1976 malgré un certain ralentissement d'activité en fin d'année. Sur la base de l'indice 100 en 1970, la progression enregistrée a été de 16,7 %, sans le bâtiment, et de 6,5 % avec celui-ci. Mais ce résultat global recouvre des situations très différentes. En effet, outre le bâtiment qui ne sort pas de son marasme depuis sept ans, les industries de base, et parmi elles l'extraction minière et la sidérurgie, témoignent d'une faiblesse persistante alors que certaines branches comme l'automobile et la construction électrique dépassent largement leurs meilleurs niveaux (respectivement 157 et 165 contre 134 et 150).

En général, la reprise due surtout à la consommation a favorisé l'industrie des biens intermédiaires.

Il convient de préciser, en outre, que si le bâtiment continue à marquer le pas en raison du ralentissement du rythme de la construction lié lui-même à la diminution des besoins de logement, les petites entreprises artisanales qui gravitent autour de ce secteur (cimentiers, plâtriers, carreleurs, menuisiers, fumistes, etc.) connaissent une situation florissante et travaillent le plus souvent à pleine capacité.

Premières indications concernant l'année 1977.

Après un premier trimestre relativement favorable, l'activité industrielle a poursuivi sa progression au second trimestre et, pour le premier semestre, celle-ci s'établit en définitive à 4,6 %.

Cette évolution favorable est imputable surtout à la croissance des industries de consommation dont l'indice dépasse de 7,7 % les records enregistrés en 1973. En revanche, les industries d'équipement ont tout juste retrouvé leur niveau de 1974 et celles des biens d'équipement restent à 7 % au-dessous de leur maximum de 1973.

En ce qui concerne les *investissements industriels*, indice révélateur pour l'avenir, le redressement des prévisions des entreprises est sensible et s'établit de : 4 à : 5 % fin juin.

Cette progression intéresse principalement les entreprises employant plus de 500 salariés. Elles concernent surtout :

- les industries de biens de consommation ;
- les télécommunications et le nucléaire ;
- les industries orientées vers l'exportation.

Au cours de l'été et au début de l'automne, certains indices encourageants sont intervenus tels que la stabilisation du tonnage chargé de la S. N. C. F. (en baisse sensible au premier semestre), la progression de la consommation électrique, la notable croissance des achats des ménages et l'augmentation sensible des offres d'emploi (+ 30 % en septembre). Cependant, la tendance générale est à nouveau déprimée.

Les meilleures indications concernent l'industrie des biens d'équipement et les perspectives sont également favorables pour les biens de consommation malgré le volume encore trop important des stocks.

Le redressement de nos échanges extérieurs (en excédent en septembre et en octobre après un mauvais mois d'août) constitue aussi un indice favorable d'autant qu'il est dû surtout à l'accroissement de nos exportations.

En revanche, le bâtiment apparaît toujours stationnaire et la situation est également médiocre pour la sidérurgie et le secteur pétrolier tandis qu'un ralentissement se manifeste dans l'industrie électrique à la suite de mesures prises par le Gouvernement dans ce domaine.

C'est, en conclusion, dans une situation toujours préoccupante, qu'apparaît notre secteur industriel à l'orée de l'année 1978 et il est incontestable que le climat politique actuel n'est pas étranger à cette stagnation notamment au plan des investissements.

I. — L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE

Notre sidérurgie continue de souffrir, à la fois, de la dépression du marché de l'acier, de la concurrence des pays tiers entraînant un effondrement des prix sur le marché international et des réactions protectionnistes qui ont tendance à se généraliser.

Sur le plan français, à cette conjoncture défavorable, s'ajoute la médiocre productivité d'une partie de nos entreprises caractérisant, en particulier, celles implantées dans l'Est de la France.

A. — Production française au regard de celle de la C. E. C. A. et de l'ensemble mondial.

	1974	1975	1976	HUIT MOIS (1977/1976)
	(En millions de tonnes.)			Pourcentage.
Production française	27	21	23	— 0,8
C. E. C. A.	156	125	134	— 5
Ensemble du monde	708	646	683	— 2,4

Comme on peut le constater à la lecture de ces chiffres, la récession est, chez nos voisins européens, plus marquée encore que chez nous et l'ensemble des sidérurgistes mondiaux à également vu ses ventes se réduire sensiblement.

B. — Les échanges extérieurs.

Les importations et exportations françaises ont évolué comme suit de 1975 à 1976 (en milliers de tonnes):

	1975	1976	VARIATION 1976/1975.
			(En pourcentage.)
Importations	5 940	7 790	+ 31
Exportations	7 165	6 917	— 3,5

Ainsi, pour la première fois, la balance de nos échanges exprimés en tonnage est devenue négative.

Mais la situation apparaît plus grave encore, du point de vue financier, si l'on considère que 42 % de nos ventes s'effectuent vers les pays tiers où les prix sont, comme nous l'avons signalé, particulièrement déprimés en raison de l'excès de l'offre sur la demande et des prix de véritable dumping pratiqués par certains pays disposant à la fois d'un équipement très moderne et d'une main-d'œuvre bon marché.

Le tableau suivant met en lumière la chute des prix de vente de certains produits, déjà sensible sur le marché de la C. E. C. A., mais beaucoup plus marqué encore dans les pays tiers.

Prix de certains produits sidérurgiques.

(Base 100 en 1974.)

NATURE DES PRODUITS	PRIX MOYEN du marché C. E. C. A.	PRIX à l'exportation.
Poutrelles	82,5	68,4
Ronds à béton	56,1	53,1
Tôles fortes	53,2	44,1
Laminés marchands	77	56
Tôles fines à froid	87,3	82,1

Ces chiffres permettent de mesurer l'aggravation des difficultés financières rencontrées par nos sidérurgistes en 1976 et 1977 en dépit d'une production qui s'est légèrement redressée par rapport à 1975.

Cette concurrence sur le marché international affecte d'ailleurs nos voisins européens au même titre que nous-mêmes au point que les exportations de la C. E. C. A. vers les pays tiers ont régressé de 25 % de 1975 à 1976 tandis que les exportations de ces mêmes pays vers l'Europe occidentale progressaient de 63 %.

C. — Action de la Communauté économique européenne.

Devant les graves menaces que la situation actuelle fait peser sur la sidérurgie européenne, notamment au plan de l'emploi, la C. E. E. a pris, à la demande des gouvernements intéressés parmi lesquels celui de la France, certaines mesures de sauvegarde dont on peut regretter toutefois qu'elles aient été bien tardives et trop limitées.

Quoi qu'il en soit, la Commission a mis en place au début de cette année un dispositif anti-crise comprenant deux volets : une réduction volontaire des livraisons des différents pays du Marché commun et une négociation avec les pays tiers visant à assurer une auto-limitation des exportations des pays tiers vers la Communauté.

Devant l'insuffisance des résultats obtenus, un plan renforcé d'action était mis en place en mai 1977. Ce plan instaure un prix minimum pour les ronds à béton ainsi que des prix d'orientation pour les autres produits (les industriels de la Communauté s'engageant volontairement à les accepter). Le 1^{er} septembre, la Commission a publié de nouveaux prix d'orientation généralement en hausse.

En dépit de ces mesures, le marché continue à être perturbé et, en premier lieu, au sein même de la Communauté.

Cela est notamment le fait des producteurs italiens qui, en particulier, pour les ronds à béton et, dans une moindre mesure, pour les laminés marchands, ne respectent ni contingents ni prix minima.

Ainsi, les importations françaises de ces produits en provenance d'Italie ont été pour le seul mois de juillet 1977 *six fois supérieures au total atteint au premier semestre 1974*, soit 29 129 tonnes contre 4 540 tonnes pour les ronds à béton et 39 550 tonnes contre 6 920 tonnes pour les laminés marchands.

Concernant les ventes des pays tiers sur notre marché, la pression plus vive provient de l'Espagne et des pays de l'Est, le Japon ayant effectivement accepté de limiter ses exportations vers l'Occident.

D. — Principaux handicaps de notre sidérurgie.

UNE PRODUCTIVITÉ INSUFFISANTE

En dépit des progrès réalisés depuis dix ans, la productivité de la sidérurgie française demeure inférieure à celle de ses plus proches concurrents ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

Tonnes produites par unité de personnel.

	FRANCE	ALLEMAGNE	BELGIQUE
1971	118,8	120,1	132,7
1973	103,8	122,7	125
1976	113,5	131,2	135,9

Il s'agit bien entendu de moyennes et il est certain qu'en France les médiocres résultats dont il est fait état tiennent à l'existence d'installations anciennes localisées principalement en Lorraine et dans le Nord.

Mais il faut également préciser que, si ces écarts de productivité sont déjà sensibles avec nos voisins, ils sont beaucoup plus importants encore avec des pays tels que l'Espagne ou le Japon (20 à 25 % plus productifs que nous).

UN EXCESSIF ENDETTEMENT

Endettement rapporté au chiffre d'affaires (en 1975).

(Pourcentage)

Italie	101
France	100
R. F. A.	16
Grande-Bretagne	45
U. S. A.	18
Japon	61

On voit que, sur ce point, seule l'Italie est dans une position plus fâcheuse que notre sidérurgie dont le montant des dettes a atteint, en 1976, 33 milliards de francs, soit 104 % du chiffre d'affaires.

E. — Les grandes lignes du plan de redressement.

Le plan de redressement mis au point en mars 1977 comprend trois aspects : industriel, financier et social.

1. — RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE

Pour assurer une productivité et une compétitivité suffisantes, il est apparu indispensable, en premier lieu, de fermer les unités vétustes, ce qui réduira provisoirement de 2 millions de tonnes la capacité productive de 33,5 à 31,5 millions de tonnes de 1977 à 1979.

Cette action d'assainissement s'accompagnera d'investissements de modernisation qui devraient permettre à la sidérurgie française de retrouver en 1980 sa capacité actuelle et de porter la production à 28,5 millions de tonnes en 1980 et 32 millions en 1983.

En résumé, les opérations prévues sont les suivantes :

Au titre des fermetures :

En Lorraine, arrêt d'activité des aciéries Thomas de Thionville, de la division des hauts fourneaux et du train à fils de Longwy, de l'aciérie d'Hémécourt, du train à fils de Knutange et de la division des hauts fourneaux d'Hayanges.

Dans le Nord, fermeture de l'aciérie de Valenciennes et du laminoir de produits longs de Louvroil.

Au titre des investissements nouveaux, les opérations prévues se décomposent comme suit par groupe :

Usinor :

- Dunkerque : deuxième tôlerie forte en service après 1980 ;
- Denain : coulée continue pour billettes (construction) ;
- Mardyck et Montataire : amélioration des laminoirs à froid ;
- Longwy : nouvelle aciérie à l'oxygène ; accroissement de la capacité du train à poutrelles.

Sacilor-Sollac :

— Sollac : construction par étapes d'une aciérie à oxygène avec trois convertisseurs de 240 tonnes et trois machines à couler en continu ; reconstruction en cours de la cokerie ; renforcement du train à chaud et de la capacité des laminoirs à froid ;

— Gondrange : développement et amélioration de l'usine :

— Rombas : modernisation du train à fils.

Chiers-Châtillon :

— Isbergues : développement de l'usine :

— Biache-Saint-Vaast : développement du laminoir à froid ;

— Anzin : modernisation du train à fils ;

— Neuves-Maisons : construction de la première tranche de l'aciérie à oxygène ; amélioration de la production de fonte ;

— Longwy : modernisation du train à feuillards.

Cockerill :

— Longwy : construction en deux tranches d'une aciérie à l'oxygène pur.

Schneider :

— Mondeville : 1977, mise en service d'une nouvelle aciérie également à oxygène.

Somer (Fos) :

— Capacité de production de l'usine portée dans sa consistance actuelle de 3,5 à 4,5 millions de tonnes d'acier.

2. EFFORT FINANCIER

Le coût du programme d'investissement est estimé à 8 milliards de francs pour la période 1977-1980 et 5 milliards de francs pour 1980-1983, dont 50 % pour la région Lorraine et 30 % dans le Nord.

Il est escompté de la mise en œuvre de ce programme une réduction de l'endettement de 104 à 69 % du chiffre d'affaires sous la réserve importante d'un relèvement des prix de l'acier de 24 % d'ici à la fin de 1978 et de 40 % d'ici à 1980.

Le financement de cet effort exigera, compte tenu des frais financiers afférents aux dettes antérieures, 24 300 millions de francs de 1977 à 1980.

F. — Les concours publics et le contrôle de l'Etat.

De 1945 à 1977, le total des prêts consentis par l'Etat a atteint 10,1 milliards de francs, somme qui représente 20,4 % de l'endettement de la sidérurgie.

Pour l'avenir, nous ignorons dans quelles conditions se manifestera la puissance publique mais nous avons noté que les principaux groupes sidérurgiques vont être soumis à la surveillance d'une mission de contrôle économique et financier (instituée en août 1977).

Cette mission vérifiera notamment le respect des engagements pris par les sociétés dans le domaine social et de l'emploi, l'exécution des programmes d'investissement, la réorganisation industrielle et financière selon les principes et le calendrier convenus, l'application des stipulations relatives aux redevances dues à l'Etat, les prises de participation au capital d'entreprises, se développant dans les zones sidérurgiques du Nord et de la Lorraine.

En fait, ce contrôle précisera les rapports de concertation qui existaient déjà entre les Pouvoirs publics et les entreprises concernées. En effet, depuis le Plan professionnel de 1966, ces entreprises présentaient chaque année aux Ministères intéressés et au Commissariat général du Plan des rapports détaillés sur l'évolution de leur situation, tout particulièrement sur la réalisation et le financement de leurs programmes d'investissements.

G. — Evolution des effectifs.

Pour la période 1977-1979, sur 155 000 emplois existants, 16 200 postes seront supprimés, dont 13 200 en Lorraine et 2 150 dans le Nord. Les mises à la retraite et en pré-retraite devraient permettre de réduire au minimum les licenciements. On notera, à ce propos, que la République fédérale avait procédé depuis 1966 dans son industrie sidérurgique à une réduction de 12 % de ses effectifs qui ont été ainsi ramenés de 238 843 à 210 103.

Votre commission souhaite très vivement que cette action en profondeur permette à notre sidérurgie de sortir de la crise qu'elle traverse mais elle estime que ce redressement présuppose une action coordonnée au plan de la Communauté et, dans l'immédiat, un renforcement de l'action de la Commission de Bruxelles pour défendre efficacement le marché européen contre la concurrence sauvage de certains pays tiers.

Pour l'avenir, en effet, il semble que les besoins en acier doivent être considérables et qu'ils offriront ainsi à tous les producteurs des débouchés à la mesure de leur potentiel.

II. — L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

A. — Evolution de la production.

Comme nous l'avons annoncé l'an dernier à l'occasion du débat budgétaire, la production automobile française a connu une vive reprise en 1976 et atteint un niveau record.

Le tableau suivant rend compte des chiffres réalisés concernant les différentes marques par catégories de véhicules :

Production 1976.
(Non compris les pièces détachées.)

	VOITURES particulières.	VEHICULES utilitaires (1).	AUTOBUS et autocars.	ENSEMBLE
Alpine	1 048	>	>	1 048
Berliet	>	22 467	1 332	23 799
C. B. M.	>	>	72	72
Chrysler France	482 696	27 957	>	510 653
Citroën	614 321	64 928	>	679 249
Matra-Simca	7 376	>	>	7 376
Peugeot	655 760	102 810	>	758 570
Renault	1 218 358	147 084	>	1 365 442
Saviem	>	38 290	2 386	40 676
Sovam	>	156	>	156
Unic S. A.	>	15 674	>	15 674
Total	2 979 559	419 366	3 790	3 402 715

(1) Camions, camionnettes, tracteurs routiers.

Rappelons, pour mémoire, que le total des véhicules construits avait été de 3 217 849 en 1973 et de 2 861 306 en 1975.

Pour les huit premiers mois de 1977, la progression s'est poursuivie, du moins pour les voitures particulières, tandis que les véhicules utilitaires marquaient une légère régression (— 1,8 %).

B. — Ventes sur le marché intérieur.

Les achats enregistrés sur le marché intérieur, en 1976, se sont maintenus à un bon niveau au cours des huit premiers mois de 1977 et, malgré un léger ralentissement à l'approche de l'été, les immatriculations de *voitures particulières neuves* devraient, avec 1 830 000 à 1 900 000 unités, égaler ou même dépasser, cette année, le chiffre de l'an dernier.

La situation est moins favorable pour les véhicules utilitaires et spécialement pour les camions lourds (plus de 6 tonnes) dont les ventes ont marqué un léger recul (— 3,1 %).

C. — Echanges extérieurs.

L'industrie automobile continue à se signaler par son taux élevé d'*exportations*.

Non comprises, en effet, les pièces détachées, environ 50 % de la production ont été vendus à l'étranger, soit 1 647 000 véhicules dont 143 000 utilitaires.

Nos sept principaux clients ont été, en 1976 :

- l'Italie : 273 000 véhicules ;
- l'Allemagne : 269 000 véhicules ;
- les Pays-Bas : 156 000 véhicules ;
- l'U. E. B. L. : 151 000 véhicules ;
- le Royaume-Uni : 140 000 véhicules ;
- la Suisse : 43 000 véhicules ;
- la Suède : 32 000 véhicules.

Au cours des huit premiers mois de 1977, les exportations ont progressé nettement, plus rapidement que la production (+ 9 % contre + 7 %). Notre principal client a été l'Allemagne fédérale.

On observe cependant une nouvelle baisse de nos ventes de véhicules lourds.

Beaucoup apprendront sans doute avec une certaine surprise que les exportations des Etats-Unis, au cours du premier semestre 1977, n'ont pas atteint 400 000 voitures particulières, soit moins de la moitié du chiffre de nos ventes, pour une production trois fois plus importante.

Le volume des *importations* s'est également accru mais moins vite que celui de nos livraisons extérieures. Ainsi, le taux de pénétration étrangère, qui avait atteint 22,9 % en 1976, a régressé à 21,9 % fin août. Ce résultat est assez remarquable quand on sait la vigueur de l'offensive menée vers l'Europe par les Américains (souvent par filiales interposées) et les Japonais.

Cette bonne tenue de nos exportations fait de l'industrie automobile notre *meilleur pourvoyeur de devises étrangères* ; et on peut penser que l'excédent de 15,8 milliards de francs réalisé en 1976 sera largement dépassé en 1977.

D. — Perspectives à court et moyen terme.

La façon dont la construction automobile a supporté jusqu'à maintenant la crise de l'énergie, et en particulier la hausse cependant très sensible du carburant, incite tous les grands constructeurs à faire preuve d'un certain optimisme. La plupart des experts s'accordent donc à escompter jusqu'en 1982 un taux de croissance des ventes sur le marché européen de l'ordre de 2,4 % par an, ce qui suppose un certain tassement de la progression enregistrée au cours des cinq dernières années.

On peut cependant légitimement s'inquiéter de l'offensive lancée par les géants américains : Ford, Chrysler et General Motors, étayés par leurs filiales, dans le domaine des petits véhicules. C'est ainsi qu'après la mini-Ford (à traction avant et quatre roues indépendantes) apparaîtront une C2, 5 à 7 CV, Chrysler et une mini-Opel (G. M.), sœur jumelle de notre R5.

Du côté japonais, la menace paraît moins pressante, bien que les Nippons soient parvenus à conquérir une place non négligeable sur le marché européen (6 % des ventes en 1976).

Toutefois, Toyota, Honda et Nissan font actuellement un effort sensible pour mettre au point des voitures moins frustes et plus attrayantes qui pourraient concurrencer nos véhicules, sinon en France, du moins chez nos principaux clients.

On peut donc prévoir que, même dans l'hypothèse d'une poursuite de l'expansion automobile, qui suppose au moins une trêve de la hausse des carburants, *la lutte sera chaude* et nécessitera de notre part des efforts d'autant plus importants que notre marché n'absorbe que la moitié de notre production : position flatteuse mais fragile.

E. — La Régie Renault.

1. — RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1976

La Régie Renault contribue de façon active au développement de notre construction automobile.

Sa production de voitures a, en effet, évolué comme suit depuis 1974 :

	1974	1975	1976
Voitures particulières	1 356 000	1 294 000	1 501 000
Voitures utilitaires	131 000	98 000	159 000

Au cours de l'année 1976, 590 000 de ces véhicules ont été montés à l'étranger dont 176 000 en Belgique, 294 000 en Espagne, Argentine et Roumanie et 120 000 exportés en pièces détachées.

Le chiffre d'affaires réalisé l'an dernier par la Régie et ses filiales a atteint 44 639 millions de francs, ce qui place cette entreprise au treizième rang dans le monde et au huitième hors les Etats-Unis.

Sur ce chiffre, 39 341 millions de francs se rapportent à l'activité proprement automobile, le reste étant réalisé par les filiales industrielles et la société de location (D. I. A. C.).

L'intervention de l'Etat s'est manifestée de 1963 à 1975 par des augmentations de capital d'un montant de 1 925 millions de francs sur lesquelles la Régie verse un intérêt de 5%. La firme a versé à ce titre au Trésor 417 millions de francs.

Depuis 1976, Renault verse à l'Etat 5% de l'ensemble de son capital soit, pour le précédent exercice, 126 millions de francs, somme à laquelle s'est ajouté 60 millions de francs d'impôts sur les bénéfices (filiales non comprises) et 200 millions de francs toutes activités incluses.

2. — PREMIERS RÉSULTATS OBTENUS EN 1977

Au cours des neuf premiers mois de 1977, la production de voitures de tourisme réalisée en France a progressé de 4,3 % tandis que celle effectuée hors de nos frontières croissait de 17,9 %.

En France, l'augmentation signalée a surtout concerné la Renault 14 dont la production quotidienne a atteint 940 exemplaires.

3. — EVOLUTION DES VENTES

Pour la seconde année consécutive, Renault a occupé la première place au sein du Marché commun en réalisant 12,5 % des immatriculations totales.

Le nouveau modèle 20 TS lancé cet été est venu compléter la gamme des voitures de haut de gamme. Cependant, Renault a fait plus particulièrement porter son effort sur des voitures moyennes et petites telles que la R. 14, la R. 5 GTL (particulièrement sobre) et la Renault 5 Alpine.

a) *Le marché français.*

En 1976, 603 000 voitures ont été vendues en France (23,5 % de plus qu'en 1975) où Renault est légèrement distancé par le groupe Peugeot-Citroën dans le domaine des automobiles particulières (32,5 % des immatriculations contre 34 %).

Au cours des neuf premiers mois de 1977, les ventes sur le marché français ont, avec 472 000 véhicules, progressé de 8,1 %.

b) *Les exportations.*

Affirmant sa place de première entreprise exportatrice française (9,48 milliards de chiffre d'affaires en devises contre 7,4 en 1975), la Régie a vendu à l'extérieur l'équivalent de 935 000 voitures.

Bien que ses meilleurs clients se situent au sein du Marché commun, on doit signaler les progrès réalisés en Suisse (+ 19 %) et en Yougoslavie (+ 95 %).

Cette expansion s'est traduite par une progression des effectifs de 6 606 personnes dont 2 763 pour l'usine de Douai.

4. — LES VÉHICULES INDUSTRIELS

La récente absorption par la Régie de la Société Berliet et la situation particulière du secteur des « poids lourds » nous conduit à dire un mot de cette activité.

Si, en effet, la pénétration étrangère des voitures particulières est relativement faible, il n'en est pas de même pour les camions de moyen et fort tonnage (plus de 6 tonnes) pour lesquels notre fabrication française ne couvre pas 58 % du marché intérieur (dont 47,1 % pour Renault-Saviem et 11,8 % pour Unic, filiale de Fiat).

Bien que la situation se soit notablement améliorée au premier semestre 1977 où la part française dans les immatriculations s'est élevée à 64 %, les perspectives dans ce domaine sont préoccupantes à court et moyen terme, tant en raison de la dépression économique qui pèse sur tous les marchés, que de la vive concurrence des firmes étrangères de dimensions nettement plus importantes que Berliet-Saviem.

Consciente de ces difficultés, la Régie entreprend dans ce secteur des poids lourds un effort d'investissements important (5 milliards de francs entre 1977 et 1981) qui va se traduire, notamment, par la construction d'une nouvelle usine de montage à Batilly-en-Lorraine et la modernisation des fonderies Berliet à Lyon.

A ce propos, votre Commission demande instamment que soient également maintenues dans la région lyonnaise les activités d'étude et de recherche développées par Berliet, ceci dans le cadre d'une décentralisation industrielle bien comprise.

F. — Le groupe Peugeot-Citroën.

A. — CRÉATION ET OBJECTIFS DU NOUVEL ENSEMBLE INDUSTRIEL

Aux termes des protocoles échangés avec Michelin et l'Etat, en décembre 1974, Peugeot, devenu actionnaire de Citroën à concurrence de 38 % de son capital, assure la direction effective

de cette société et se réserve le droit, au vu des résultats 1975 et de l'expertise qui lui était nécessaire, de porter en 1976, sa participation à plus de 50 %.

L'année 1976 a effectivement été marquée successivement par une prise de contrôle de près de 90 % en avril, puis, en septembre, par la fusion des sociétés mères des deux groupes automobiles sous la nouvelle dénomination de P. S. A. Peugeot-Citroën, le nouveau capital se répartissant entre : groupe Peugeot (49,5 %), Michelin (7,6 %) et autres actionnaires (42,9 %).

La direction du nouveau groupe s'est assignée trois objectifs :

— instaurer une coopération aussi étroite que possible entre les deux sociétés automobiles ;

— maintenir la personnalité et l'image de marque propre à chacune d'elles ;

— mettre en place une organisation d'ensemble permettant tout à la fois une direction centralisée et une gestion décentralisée.

Deux types de décision en sont résultés concernant la restructuration juridique du nouvel ensemble et la mise en place d'organes de direction et de consultation.

Sur le plan juridique, les deux sociétés automobiles, filiales directes de la nouvelle société mère, se sont vu rattacher chacune toutes les sociétés dont l'existence était liée à la leur, constituant ainsi chacune le pôle de regroupement et de décision de l'ensemble des activités de chaque marque.

Sur le plan de l'organisation, deux divisions opérationnelles ont été constituées au niveau de la même société mère, ayant en charge respectivement le secteur automobile, et celui des autres filiales (mécanique, transports et sociétés financières). La première contrôle environ 90 % du chiffre d'affaires consolidé du nouveau groupe.

En dépit des délais nécessaires à l'industrie automobile entre la conception d'un modèle et sa sortie en production, et de la nécessité d'intégrer naturellement celui-ci dans un programme à long terme englobant toutes les gammes de la marque, un certain nombre de réalisations marquantes commencent déjà à se faire jour concernant le montage et la fabrication de nouveaux modèles.

La fusion des deux grandes entreprises a permis une meilleure utilisation de leur potentiel, un abaissement des prix de revient et

une réduction des dépenses d'investissement que chacune de celles-ci aurait dû engager si elles étaient demeurées indépendantes.

En outre, des études approfondies ont été entreprises pour la standardisation de certains nouveaux organes communs, la mise en place de méthodes de gestion harmonisées, la répartition de certaines études, toutes actions dont l'effet ne pourra se faire sentir que progressivement.

D'ores et déjà, cependant, le rapprochement intervenu entre les deux firmes peut être considéré comme un indéniable succès lorsqu'on se souvient de l'extrême gravité de la crise apparue fin 1974 et de la grande incertitude planant à l'époque sur les chances de redressement rapide de Citroën.

En ce qui concerne l'emploi, la firme du quai de Javel a repris l'embauche d'ouvriers, en septembre 1975, de cadres et agents de maîtrise en septembre 1976. Les effectifs qui avaient diminué de 3 100 personnes de décembre 1974 à août 1975 (par arrêt de l'embauche, retraites anticipées pour 1 600 salariés de plus de soixante ans et 250 licenciements) pour atteindre à cette date leur point le plus bas (49 100 personnes) ont été accrus de plus de 4 400 personnes, tandis que ceux de Peugeot augmentaient dans la même proportion. Au total, le groupe employait donc, au 30 juin 1976, 116 000 salariés.

2. PRODUCTION ET VENTES

a) Production.

Les productions respectives des deux firmes se présentent comme suit :

	1975	1976	PREMIER SEMESTRE 1977
	(En milliers de véhicules.)		
Citroën	626.5	679.2	393.8
Peugeot	643.9	758.5	422

b) *Ventes (pièces détachées comprises).*

	1975	1976	PREMIER SEMESTRE 1977
	(En milliers de véhicules.)		
Citroën	693,8	726,8	432,4
Peugeot	668,7	761,1	440,2

Les ventes sur le marché français (742 200 voitures) ont ainsi augmenté de plus de 16 % par rapport à 1975, représentant presque 50 % des ventes du nouveau groupe (contre 46,7 % en 1975) ; les exportations des deux sociétés ayant été de 745 700 voitures.

c) *Résultats financiers.*

Le chiffre d'affaires hors taxes des deux marques a évolué comme suit :

	1975	1976	PREMIER SEMESTRE 1977
	(En millions de francs.)		
Citroën	8 950	11 241	6 910
Peugeot	11 621	16 031	9 852

Et le bénéfice net après impôt est passé pour Citroën de — 304 millions de francs en 1975 à + 110 millions de francs en 1976 et, pour Peugeot, de + 298 à 532 millions de francs.

Ces derniers chiffres traduisant le redressement assez spectaculaire de Citroën au cours de l'exercice 1976. Pour la première fois, en effet, depuis 1966, cette société a payé l'impôt sur ses résultats — 165 millions de francs — qui, venant s'ajouter à celui versé par Automobiles Peugeot (942 millions de francs) représente donc une contribution de l'ensemble du secteur automobile du nouveau groupe de 1 107 000 000 F.

Votre commission ne peut que se féliciter que l'aide apportée par le Gouvernement à la firme Citroën et son regroupement avec Peugeot aient permis d'assurer la survie de cette entreprise, élément important de notre appareil industriel. Elle observe, par ailleurs, que la solution adoptée a réduit au minimum la participation remboursable de l'Etat contrairement à la formule de nationalisation envisagée par certains.

* * *

En conclusion de ce chapitre, votre commission se réjouit de la bonne marche de notre industrie automobile dont elle a dit l'an dernier le rôle essentiel qu'elle joue comme soutien de nombreuses branches industrielles. Elle estime cependant qu'il serait imprudent de négliger les menaces que représente, pour un secteur s'appuyant à ce point sur les exportations, la réorientation des constructeurs américains vers des voitures de petite cylindrée, motivée par la hausse des carburants, et la nouvelle offensive japonaise susceptible de « contrebattre » le marché privilégié que nous avons conquis en Europe occidentale.

Elle souhaite enfin que l'absorption de la firme Berliet par la Régie Renault permette à notre production de véhicules industriels de développer son activité et de faire face dans de meilleures conditions que précédemment à la concurrence étrangère.

III. — LA MACHINE-OUTIL

Groupant 179 entreprises employant 21 471 salariés, l'industrie française de la machine-outil se place, avec un chiffre d'affaires de 3 140 millions de francs (en 1976), au septième rang des producteurs mondiaux.

Le chiffre des ventes réalisées en 1976 s'établit, en effet, comme suit (valeurs en millions de francs français) :

République fédérale d'Allemagne	13 400
Etats-Unis	12 100
U.R.S.S. (1)	9 150
Japon	5 090
République démocratique allemande (1)	3 700
Italie	3 600
France	3 140
Grande-Bretagne	3 080
Suisse	2 940

Ainsi qu'on a pu le constater, notre pays se situe très loin derrière la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. qui dominent nettement le marché mondial.

La France occupe donc une position qu'on peut qualifier de moyenne dans un domaine où se développe une concurrence sévère.

On notera, en particulier, les remarquables progrès réalisés par la R.D.A. passée de 1975 à 1976 du huitième au cinquième rang avec une production en accroissement de 33 % et les efforts enregistrés par la Chine et la Tchécoslovaquie qui ne tarderont pas à se placer à notre niveau.

A. — Production française.

Pour l'ensemble du secteur des machines à métaux, la production a atteint, pour l'année 1976 : 85 454 tonnes marquant ainsi, par rapport à 1975, un recul de 4,5 %.

Pour mieux situer l'évolution de la situation, le tableau suivant donne les chiffres de production en poids et en valeur (courante et constante aux prix de 1976) depuis 1970.

ANNEES	POIDS	VALEUR	
		Courante.	Constante.
		(En millions de francs.)	
1970	94 100	1 743	3 286
1971	100 045	2 048	3 579
1972	91 630	2 096	3 470
1973	93 948	2 243	3 456
1974	100 142	2 640	3 486
1975	89 442	2 910	3 243
1976	85 454	3 141	3 141

Les chiffres en valeur réelle, comme en poids de l'année 1976 sont les plus bas depuis 1970. Et il est à prévoir que l'année 1977 n'apportera aucune amélioration à cette situation puisque les résultats du premier semestre permettent d'estimer que l'année en cours verra une nouvelle diminution de production de l'ordre de 8 à 12 %.

Le seul élément favorable dans la conjoncture actuelle se situe au niveau des commandes qui sont légèrement supérieures aux facturations, ce qui peut signifier que le creux de la vague est dépassé.

Cette baisse de production a entraîné une réduction des effectifs de 27 000 à 23 400 et des horaires de travail ramenés de 42 à 39 heures 30 par semaine.

Il est vrai que la diminution du nombre de salariés a été, de 1970 à 1976, plus forte chez les trois plus grands producteurs concurrents qu'en France, soit 21,2 % contre 11,5 %.

ECHANGES EXTÉRIEURS

Nos ventes et achats à l'étranger ont évolué comme suit depuis 1972 (en millions de francs courants) :

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS
1972	660,6	1 218,6
1973	826,2	1 235,9
1974	1 136,3	1 410,8
1975	1 369,5	1 441,5
1976	1 300,7	1 659,1
Premier semestre 1977.....	613,4	736,0

Comme on peut le constater, le quasi-équilibre réalisé en 1975 ne s'est pas maintenu, la légère reprise économique de l'an dernier ayant surtout gonflé les achats à l'étranger tandis que s'amorçait une baisse de nos ventes, qui semble se poursuivre cette année.

Nos principaux fournisseurs sont, bien entendu, la R. F. A. et les U. S. A., tandis que nos clients se situent comme suit, par ordre décroissant : Pologne, U. R. S. S., R. F. A., Algérie, Corée du Nord, Italie, Grande-Bretagne, Espagne.

Aux exportations de matériel, il convient d'ajouter, toutefois, des cessions de licences réalisées dans le monde entier.

Quoi qu'il en soit, le taux de couverture de nos échanges reste incontestablement anormalement bas pour un pays industrialisé tel que le nôtre.

Cette situation s'explique, notamment, et en premier lieu, par la faiblesse de notre marché intérieur où les achats (de machines-outils françaises et étrangères) ont sensiblement décreu depuis 1972. De ce fait, notre outil productif ne peut se fortifier suffisamment pour faire face à la concurrence des autres nations industrielles.

B. — Structure des entreprises.

Les entreprises du secteur se répartissent comme suit, en France, R. F. A., Grande-Bretagne, Italie et U. S. A.

PAYS	MOINS de 50 personnes.	51 A 100 personnes.	101 A 250 personnes.	251 A 500 personnes.	501 A 1 000 personnes.	PLUS de 1 000 personnes.	TOTAL
France :							
Nombre d'entreprises..	104	16	23	13	9	4	179
Effectif global.....	2 200	1 960	3 340	4 400	5 600	7 000	24 500
R. F. A. :							
Nombre d'entreprises..	168	84	98	65	33	12	460
Effectif global.....	4 580	7 220	17 490	26 000	22 500	19 300	97 000
Grande-Bretagne :							
Nombre d'entreprises..	*	*	*	*	*	*	200
Effectif global.....	4 000	4 000	9 500	10 500	9 500	12 500	50 000
Italie :							
Nombre d'entreprises..	224	90	65	13	8	.	400
Effectif global.....	8 700	5 800	9 900	4 600	7 000	.	36 000
U. S. A. :							
Nombre d'entreprises..	1 300
Effectif global.....	12 400	6 700	13 400	13 400	18 400	10 200	83 500

Ce tableau montre que dans tous les pays, même les plus importants, les entreprises fabriquant des machines-outils sont, dans leur majorité, de moyenne importance, près de 80 % des salariés travaillant dans des firmes employant moins de 1 000 personnes.

Contrairement à une opinion très répandue, il n'y a pas de différences sensibles de structure entre la France et ses principaux concurrents et on observe même chez nous le pourcentage le plus élevé de personnes travaillant dans les entreprises employant plus de 1 000 personnes. Cependant, les industries allemandes et américaines sont généralement plus puissantes et mieux équipées et il existe entre elles une meilleure répartition du travail (sous-traitance généralisée).

En conclusion de ce chapitre, nous ne pouvons une fois de plus que déplorer la faiblesse d'une activité industrielle de base qui nous maintient dans un état de dépendance anormal vis-à-vis de l'extérieur. Cette situation, bien connue des pouvoirs publics, a de nombreuses causes parmi lesquelles nous avons signalé l'étroitesse du marché intérieur. Il faudrait également citer : le taux trop élevé du crédit et l'insuffisance de fonds propres des entreprises, dans un domaine où les investissements sont très lourds, et la concurrence anormale de produits dont l'origine n'est pas toujours établie de façon indiscutable. Mais il est certain qu'un effort doit également, et peut-être en premier lieu, être entrepris pour améliorer l'image de marque de nos produits, aussi bien chez la clientèle française d'ailleurs qu'à l'étranger.

Enfin, trop peu d'entreprises ont tenté jusqu'à maintenant de conquérir des marchés étrangers et nos ventes sont trop limitées aux nations limitrophes et aux pays de l'Est. Prenant exemple sur l'Allemagne et le Japon, il est souhaitable que nous menions une action vigoureuse vers le Moyen-Orient, l'Iran, le Nigeria et l'Amérique du Sud, ce qui nécessiterait sans doute, dans un premier temps, des concours publics et une action promotionnelle de nos missions économiques qui craignent trop souvent de se marquer en favorisant tel ou tel industriel et restent ainsi dans une prudente et peu efficace réserve.

IV. — LES INDUSTRIES CHIMIQUES

Comme dans la plupart des pays développés, le secteur des industries chimiques occupe en France l'une des premières places dans les activités industrielles. Son chiffre d'affaires de 1975 le situait en effet, avec 80 milliards de francs environ, derrière la mécanique (89 milliards de francs) mais loin devant l'automobile (52 milliards de francs).

Notre pays est cependant largement surclassé dans ce domaine par l'Allemagne fédérale, son principal concurrent européen, qui a réalisé, en 1975, un chiffre d'affaires de 78,5 milliards de deutsche Mark, soit plus de deux fois le nôtre. Il est vrai que la R. F. A. a traditionnellement occupé sur ce point une très forte position qui la place au second rang dans le monde derrière les Etats-Unis.

A. — Caractéristiques particulières du secteur.

Contrairement à une opinion souvent avancée selon laquelle la chimie serait concentrée entre quelques très grandes sociétés, les entreprises de ce secteur sont très nombreuses, ne serait-ce qu'en raison de la multiplicité et de la diversité des productions. Toutefois, cette diversité se situe principalement en aval, alors qu'on constate en amont de toutes les activités, une intégration verticale rendue nécessaire par la place occupée en chimie organique et minérale par un certain nombre de produits de base tels que l'acide sulfurique, l'ammoniaque, la soude, l'éthylène, etc.

De ce fait, on trouve à la base de la chimie, et ceci peut se constater dans tout pays développé, une véritable industrie lourde exigeant des investissements souvent doubles du chiffre d'affaires et un effort de recherche particulièrement élevé.

En revanche, au niveau de la transformation secondaire et de la mise en œuvre des produits s'est développée une importante industrie légère où se rencontrent des sociétés de toutes tailles.

Les principales branches de cette activité sont :

— *la chimie minérale*, utilisant les matières de base d'origine minérale, comme le soufre, le chlorure de sodium et les phosphates, en vue de la production de l'acide sulfurique, du chlore et des engrais ;

— *la chimie organique*, qui fabrique, à partir de la houille, du pétrole ou du gaz naturel, les matières plastiques, les fibres chimiques, les colorants, etc. ;

— *la parachimie*, qui utilise les corps provenant des deux secteurs précédents, pour réaliser les produits mis à la disposition du public : médicaments, peintures, détergents, savons, etc.

B. — Evolution de la production.

Sur la base 100, en 1970, la production chimique a évolué comme suit pour l'ensemble et par grand secteur, au cours du premier semestre de 1977 :

Indices de production (corrigés des jours ouvrables).
(Base 100 en 1970.)

	ENSEMBLE industrie chimique	DONT			TOUS secteurs industriels.
		Minérale.	Organique.	Para- chimique.	
1977 :					
Janvier	146,8	120,6	172,7	136,9	135
Février	151,5	124,1	179,6	140,2	136,2
Mars	153,7	122	182,7	143,8	135,6
Avril	147,9	110,5	175,4	141,8	131,8
Mai	143,9	106,2	166,5	142,2	128,1
Juin	152,2	116,9	174,2	149,9	133,6
Moyenne mensuelle	149,3	116,7	175,2	142,5	142,5
Evolution 1977-1976, en pourcentage	+ 7,8	+ 10,6	+ 13,3	+ 1,6	+ 4,8

Comme le montrent les chiffres ci-dessus, l'accroissement a été sensible et nettement plus marqué que dans le reste du secteur industriel, sauf dans la parachimie.

Pour la *chimie minérale*, la progression très nette est surtout due à la forte reprise de la vente des engrais. Cependant, la baisse avait été si importante dans ce domaine que le niveau de production de 1973 n'a pas encore été retrouvé.

A côté des engrais, on note l'augmentation particulièrement sensible de la production d'acide sulfurique (+ 12,2 %), d'ammoniac (+ 14,7 %) et de soude (+ 10,8 %).

En revanche, les progrès sont nuls ou faibles pour certains produits tels que le carbonate de soude, l'acide phosphorique, l'oxyde de zinc et l'oxygène.

En chimie organique, l'accroissement bien que substantiel (13,3 %) n'a pas atteint le niveau escompté en raison d'un ralentissement sensible en fin de semestre.

Les meilleurs résultats enregistrés concernent l'éthylène (+ 14,2 %), le polyéthylène (+ 26,1 %), le propylène (+ 17,3 %) et le chlorure de polyvinyle (+ 16,8 %).

Pour la *parachimie*, en revanche, la progression a été négligeable (+ 1,6 %) malgré de bonnes performances dans des domaines tels que ceux des produits photographiques et de la parfumerie.

Les secteurs les plus touchés sont ceux des détergents et des produits chimiques.

On a noté, enfin, une sensible reprise des herbicides et insecticides qui avaient été particulièrement atteints l'an dernier.

C. — Les échanges extérieurs.

Pour le premier semestre de la présente année, notre commerce extérieur de produits chimiques s'est traduit par 18 114 millions de francs d'exportations et 16 379 millions de francs d'importations, laissant apparaître un solde positif de 1 735 millions de francs.

Parmi les principaux groupes de produits, on relève une sensible amélioration de la balance commerciale pour le soufre (131 % contre 117), les produits organiques (93 % contre 89), les produits phytosanitaires (138 % contre 122), les caoutchoucs synthétiques (172 % contre 164).

Des progrès notables ont également été réalisés concernant les engrais, mais le taux de couverture reste dans ce domaine particulièrement bas puisqu'il n'a atteint que 31 % contre, il est vrai, 23 % l'an dernier. Cette situation est due pour l'essentiel aux importations des U. S. A. et des pays de l'Est.

On note, par ailleurs, une dégradation de la situation pour les produits minéraux (107 % contre 164) due à de fortes impor-

tations de minerais radio-actifs, les produits pharmaceutiques (1 099 % contre 1 125), la parfumerie (362 % contre 376) et les produits photographiques (84 % contre 92).

Nos principaux clients sont l'Allemagne fédérale, l'Italie, le Benelux et le Royaume-Uni ; mais nous vendons toutefois plus de la moitié de notre production en dehors de la C. E. E. A noter en particulier le doublement des achats de l'U. R. S. S.

Du côté de nos fournisseurs, la première place est occupée par l'Allemagne d'où provient près du quart de nos achats. Viennent ensuite le Benelux, les Pays-Bas et les Etats-Unis.

Les deux tiers de nos importations s'effectuent au sein de la C. E. E.

Hors du Marché commun, les importantes fournitures de produits radio-actifs en provenance d'U. R. S. S. ont triplé le niveau de nos achats à ce pays.

De façon générale, la couverture de nos échanges s'est notablement améliorée en 1977 vis-à-vis de la R. F. A., du Benelux et des Pays-Bas, nations auxquelles nous achetons beaucoup plus que nous ne vendons. Elle s'est, au contraire, dégradée avec l'Italie et l'U. R. S. S. avec lesquels notre balance reste cependant nettement positive.

..

Au total, la situation de notre industrie chimique est relativement satisfaisante grâce, en particulier, à la reprise des exportations. Cependant, dans la plupart des branches, l'activité n'a pas retrouvé le niveau atteint en 1974 et notre position dépend beaucoup de l'évolution économique de nos grands partenaires.

On peut toutefois noter dès maintenant une amélioration sensible des résultats financiers enregistrés en 1976 par nos principaux groupes après une année caractérisée par des déficits records aussi bien d'ailleurs en Allemagne et en Grande-Bretagne que chez nous.

On ne saurait, enfin, ignorer la répercussion sur la compétitivité de nos produits organiques de la hausse des prix du pétrole qui n'est pas seulement, on a tort de l'oublier, une matière énergétique, mais un produit chimique de base. Si le spectre de la pénurie paraît écarté, à moyen terme du moins, de nouvelles hausses pourraient nous placer en situation défavorable par rapport aux pays détenteurs de gisements pétroliers importants parmi lesquels va figurer prochainement la Grande-Bretagne.

V. — L'INDUSTRIE TEXTILE

Les industries du textile et de l'habillement constituent un secteur économique important qui emploie environ 10 % des effectifs industriels français et contribue pour près de 8 % à la valeur ajoutée totale de notre industrie.

Son chiffre d'affaires global a progressé en 1976 d'environ 10 % et a ainsi dépassé 60 milliards de francs.

A. — Evolution de la production.

Considérée dans son ensemble, l'activité de l'industrie textile s'est caractérisée en 1976 par une sensible reprise, notamment au second semestre.

De cette amélioration de la tendance, avaient notablement bénéficié le peignage de la laine, la filature du coton et de la laine, le moulinage, la bonneterie, la teinture, enfin les fils et fibres synthétiques. En revanche, la régression s'était poursuivie dans le domaine des fils artificiels, tendance d'ailleurs générale dans le monde.

Depuis le début de 1977, l'impression de stabilisation domine dans la plupart des domaines avec même quelques points faibles concernant la filature de lin et de chanvre, le moulinage, le tissage du jute et toujours les fils artificiels (- 19 %).

Chose intéressante à noter, ce marasme affecte toutes les entreprises sans distinction de taille, les plus importantes souffrant d'une capacité de production excédentaire en raison des investissements précédemment effectués.

De façon générale, la production textile apparaît nettement déprimée par rapport à l'activité industrielle globale et ceci depuis plusieurs années. On observe, en effet, que sur la base 100 en 1970 son indice a évolué de 120 au début de 1974 à 95 à la fin de la même année pour atteindre 108 en juin dernier, tandis que l'indice industriel se situait à la même époque à 128 et n'est jamais tombé au-dessous de 110.

B. — Emploi et salaires.

Les réductions d'emplois se sont poursuivies au cours du premier semestre : 3,2 % de juillet 1976 à juillet 1977. En valeur absolue, cette évolution se traduit par une diminution de 15 000 salariés.

Rien ne permet de penser que cette tendance s'améliorera d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, le chômage partiel affecte environ 25 000 personnes.

L'évolution des salaires a été naturellement légèrement affectée par cette situation. Toutefois, la rémunération moyenne a progressé de 11,7 % de juillet 1976 à juillet 1977 (contre 12,4 % pour l'ensemble des salariés ouvriers français).

C. — Consommation intérieure et échanges extérieurs.

Dans ce domaine également, la note générale reflète une grande stabilité des achats de textiles et vêtements par les consommateurs français.

Depuis quelques mois cependant, on note une reprise modérée induite par l'accroissement prévisible du pouvoir d'achat.

En ce qui concerne *les échanges extérieurs*, l'exercice 1976 s'était caractérisé par un accroissement très sensible des importations (+ 32 %), beaucoup plus rapide que celui des exportations (+ 18 %), entraînant un déséquilibre brutal de nos échanges de produits textiles avec l'étranger (importations : 14,1 milliards de francs ; exportations : 13,1 milliards de francs).

Depuis le début de 1977, on constate, au contraire, *un vif redressement des exportations* et un ralentissement sensible de la progression des importations. Ainsi, la balance se trouve rétablie, du moins pour les textiles manufacturés.

On note cependant, faisant exception à cette évolution favorable, une nette augmentation des importations des vêtements confectionnés (+ 37 %), plus marquée que celle de nos ventes (+ 29 %).

Les deux tiers de notre commerce extérieur s'effectuent, dans ce domaine, avec la Communauté européenne et c'est également là que nos ventes ont le plus augmenté.

PÉNÉTRATION DU MARCHÉ FRANÇAIS

L'évolution précédemment signalée a entraîné un accroissement de la part des fournitures étrangères dans la plupart des domaines, ainsi que le montre le tableau suivant :

TEXTILE (1)	1974	1975	1976	FEVRIER 1976.	MARS 1976.	AVRIL 1976.	JANVIER 1977.	FEVRIER 1977 (2).
	(Pourcentage).							
Fils artificiels	42	49	55	55	52	65	68	67
Fils synthétiques	41	42	45	45	36	52	43	37
Fibres artificielles	21	25	38	38	40	38	39	39
Fibres synthétiques	53	57	58	61	55	58	57	53
Filatures de coton	12	12	16	15	14	18	18	18
Filatures de laine peignée	14	17	20	20	17	24	17	25
Filatures de laine cardée	13	13	19	20	16	22	19	22
Moulinage	25	33	34	36	26	38	28	30
Tissages de coton-lin	38	46	49	50	45	51	56	48
Tissages de laine	26	32	34	40	31	33	35	39
Tissages de soierie	30	36	35	47	30	40	41	40
Bonneterie	38	41	47	50	47	50	50	49
Total (2)	32	36	40	42	37	43	42	41

HABILLEMENT (3)	1972	1973	1974	1975	1976 (2)	1977 (2) (4 mois).
Confection pour hommes (costumes)	16	18	23	22	27	31
Confection pour dames (robes)	9	10	9	10	18	18
Chemiserie pour hommes (chemises)	15	25	24	27	37	n. d.
Lingerie pour dames (chemisiers)	13	17	26	33	40	n. d.

Notes :

(1) Parts de marchés détenues par les importations dans la consommation apparente.

(2) Taux pondéré par les valeurs ajoutées.

(3) Calculé à partir du nombre de pièces.

(2) Estimation.

N. B. — On notera que ces taux sont affectés de variations saisonnières qui expliquent, en particulier, les baisses assez générales constatées aux troisièmes trimestres.

Il est particulièrement préoccupant de constater l'accroissement de la pénétration étrangère concernant des produits élaborés tels que les tissus, la bonneterie et l'habillement.

Le développement des exportations reste un objectif majeur des industriels du textile qui ont mis au point, dans ce but, un programme financé à la fois par la profession et le C. I. R. I. T.

Il s'agit essentiellement :

- de promouvoir une nouvelle génération d'exportateurs ;
- d'améliorer l'information des exportateurs sur les caractéristiques des marchés et celle des acheteurs étrangers sur les possibilités de trouver en France des produits compétitifs, de qualité et de créativité confirmées ;
- de procéder à toutes les études de marché utiles et à des tests de collections ;
- de participer à des manifestations spécialisées à l'étranger (par exemple : présentation de tissus à Londres.

D. — L'organisation du marché international et ses lacunes.

I. — L'ARRANGEMENT SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES

Cet arrangement (A. M. F.) fut conclu en décembre 1973 à Genève pour une période de quatre ans. Son principal objet était d'encadrer l'évolution des échanges textiles internationaux par des règles propres à éviter la désorganisation des marchés. Ses termes furent acceptés par la grande majorité des gouvernements des pays importateurs et exportateurs.

Pour l'essentiel, les dispositions de l'A. M. F. sont les suivantes :

— par dérogation au principe général de libération des échanges, les pays importateurs recherchent, en cas de désorganisation ou de menace de désorganisation des marchés, des accords bilatéraux avec les pays exportateurs, sources de ces perturbations. Ces accords bilatéraux sont fondés sur le principe d'*auto-limitation des exportations des pays perturbateurs*, ce qui revient à fixer bilatéralement dans chaque accord des plafonds pour les produits reconnus sensibles ;

— si un pays importateur ne parvient pas à conclure un accord bilatéral avec un pays exportateur, l'A. M. F. lui reconnaît

le droit de prendre des mesures restrictives unilatérales. En fait, dans la généralité des cas, la perspective de telles mesures a fait préférer, par les pays exportateurs, la conclusion d'accords bilatéraux :

— les plafonds fixés dans les accords bilatéraux subissent une augmentation de 6% par an.

Un organe de surveillance des textiles a été mis en place dans le cadre de l'A. M. F. Il est chargé de la mise en œuvre de l'accord et de faire respecter, par le biais de recommandations, les dispositions de l'arrangement. En 1977, il est composé des représentants de la C. E. E., des Etats-Unis, du Japon, de la Norvège et de Hong-Kong.

Dans l'application, on constate que le principe de l'arrangement est satisfaisant mais que son efficacité dépend de l'usage qui en est fait.

Or, tandis que les Etats-Unis concluaient rapidement une vingtaine d'accords bilatéraux concernant les origines et les produits les plus sensibles, la C. E. E. ne parvenait qu'à en conclure quatorze en trois ans avec les pays suivants : Yougoslavie, Roumanie, Pakistan, Inde, Corée du Sud, Singapour, Hong-Kong, Macao, Japon, Brésil, Egypte, Colombie, Malaisie, Thaïlande. Deux accords bilatéraux sont actuellement en cours de négociation avec les Philippines et le Mexique.

Parmi les causes de cette différence dans l'application des dispositions de l'A. M. F., il faut noter que le négociateur de la Communauté doit être mandaté par neuf pays dont l'accord ne se réalise pas aisément au sein des instances communautaires. La force de négociation de la Communauté s'en trouve donc amoindrie.

Par ailleurs, l'arrangement n'est pas opposable aux pays exportateurs qui ont conclu avec la C. E. E. des accords d'association qui leur procurent des préférences (pays méditerranéens et Convention de Lomé).

Ces différences essentielles dans la gestion de l'A. M. F. par la C. E. E. sont illustrées par le fait que le taux de pénétration des importations dans la C. E. E., exprimé en pourcentage de la consommation apparente, s'élève à 35 % contre 10 % seulement aux Etats-Unis.

Les industries du textile et de l'habillement de la C. E. E. estiment unanimement qu'il faut apporter à l'A. M. F. des modifications substantielles pour pallier les inconvénients que son application a fait apparaître et tenir compte du ralentissement de l'activité économique générale dans les pays industrialisés depuis déjà deux ans.

Les négociations au G. A. T. T. pour le renouvellement de l'A. M. F., qui doit intervenir avant la fin de 1977, sont actuellement en cours. L'issue de ces négociations est essentielle pour l'avenir de l'industrie textile française et communautaire, car s'il est important de sauvegarder les principes actuels de l'A. M. F. en ce qu'ils permettent notamment d'éviter les plus grandes perturbations, il faut en même temps les améliorer sensiblement à la lumière de l'expérience des quatre premières années d'application.

2° OBSERVATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA POLITIQUE DOUANIÈRE DE LA C. E. E. ET DES NATIONS UNIES

Bien que le tarif extérieur de la Communauté soit déjà un des plus bas du monde, *un certain nombre de dispositions particulières ont conduit à réduire encore cette barrière douanière, voire à la supprimer totalement* : il en est ainsi par exemple de la Convention de Lomé qui exonère de tous droits 92 % des produits en provenance de cinquante-quatre pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que des accords d'association passés par les pays du bassin méditerranéen. A ceci s'ajoutent les préférences tarifaires généralisées accordées à l'ensemble des pays du Tiers Monde en application des principes énoncés par la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (C. N. U. C. E. D.).

Parmi de nombreux inconvénients de cette libéralisation des échanges, nous noterons que, concernant le textile notamment, de tels accords ont conduit certains pays à développer des industries nationales ultramodernes dont les prix de revient sont particulièrement bas et dont la production est sans rapport avec les besoins intérieurs, ce qui leur confère une position exportatrice anormalement forte. Nous noterons, enfin, qu'aucune disposition n'oblige cependant ces pays à ouvrir leurs frontières aux produits des nations économiquement développées.

Votre commission, consciente des difficultés particulières que ces préférences tarifaires occasionnent à notre industrie textile et du trouble qu'elles apportent au marché international, où elles faussent le jeu d'une saine et libre concurrence, demande instamment au Gouvernement de revoir ce problème. Il lui apparaît en effet particulièrement anormal que certains pays, en fait hautement industrialisés comme Hongkong, puissent bénéficier de préférences tarifaires auprès de la C. E. E. alors qu'aucun avantage similaire ne leur est consenti par d'autres nations développées telles que les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie.

CONCLUSION

On a dit du Français qu'il n'aimait pas son industrie. Ce propos mériterait sans doute d'être nuancé, mais il est certain que nos compatriotes éprouvent quelques réticences à accepter une civilisation machiniste, même si elle apporte des emplois et améliore le niveau de vie.

Outre que les grandes concentrations humaines qu'elle entraîne heurtent nos tendances individualistes et artisanales, nous lui reprochons de déshumaniser le travail et de recréer un moderne esclavage tout en polluant l'environnement naturel.

Que cette réaction de rejet soit fondée ou non, elle ne porte guère les Français à se préoccuper des difficultés que rencontre son industrie et même à les comprendre, sauf à s'inquiéter de leurs répercussions sur le niveau de l'emploi.

Les Français devraient cependant prendre conscience que de la bonne santé et du développement de leur industrie dépendent le niveau de leurs ressources qui les place aux premiers rangs des pays dits « riches » et la stabilité de leur monnaie qui n'est plus gagée sur l'or, mais sur la « valeur ajoutée » nationale.

Comme nous l'avons signalé à propos de la machine-outil, cette prise de conscience d'une France devenue industrielle dans le cadre européen, même sans le souhaiter, doit tout d'abord nous convaincre de la qualité et de la fiabilité de notre production mécanique et non pas seulement de celle de nos vins et de nos parfums.

Il nous faut également surmonter nos réserves pour tout ce qui touche au commerce et au profit, qui est encore pour beaucoup une tare, sans lesquels aucune industrie ne peut vivre et se développer, et ne pas oublier qu'un produit a besoin d'un acquéreur pour devenir une marchandise.

Ceci dit et en dépit de ce contexte psychologique, la France est parvenue à se doter d'un appareil industriel de qualité qui la situe au deuxième rang en Europe — où elle a notamment dépassé la Grande-Bretagne — et au cinquième dans le monde, bien qu'elle ne possède aucune de ces entreprises géantes qui dominent le monde au plan du pétrole, de la sidérurgie ou de la chimie.

Sauf certains maillons plus fragiles, l'ensemble a jusqu'ici bien résisté à la crise et il est particulièrement encourageant de constater que les exportations ont, au besoin, relayé les déficiences du marché intérieur.

A l'heure présente, cependant, nous avons quelques grands sujets de préoccupation tenant en particulier à la détérioration du marché des matières premières et de certains produits transformés tels que l'acier, le textile et les dérivés du pétrole.

Comme nous l'avons dit en examinant ces différents secteurs, *la protection douanière aux frontières du Marché commun est notablement insuffisante et souvent illusoire*, et la Communauté tend davantage à devenir une zone de libre échange mondial qu'une union douanière entre pays ayant des niveaux de vie et des obligations sociales comparables.

Cette situation est d'autant plus anormale que les pays dits sous-développés sont, au moins dans certains domaines tels que celui du textile, dotés d'usines ultramodernes servies par une main-d'œuvre très qualifiée, que seuls les salaires et charges sociales différencient de la nôtre.

Votre commission ne peut donc qu'approuver la politique de contingentement mise en œuvre par le Gouvernement concernant en particulier les produits textiles et le cuir. Mais il est bien certain qu'une telle attitude a des limites et ne saurait en tout état de cause assainir les prix sur le marché mondial. Nos exportations de matières peu élaborées seront donc de plus en plus handicapées par la concurrence de ces producteurs du Tiers Monde.

Notre effort industriel devra donc s'inscrire dans la perspective du marché mondial et de la concurrence internationale, en s'orientant notamment dans les voies suivantes :

— développement des productions de qualité ou faisant appel à une technologie avancée pour lesquelles notre compétitivité reste assurée à court et moyen terme (énergie nucléaire, aéronautique, informatique, etc.) ;

— recherches de produits de substitution dans les secteurs où notre dépendance vis-à-vis de l'étranger est particulièrement importante ;

— modernisation des appareillages et des structures industriels ;

— adoption d'une stratégie commerciale vigoureuse comportant des actions promotionnelles adaptées aux différents pays et dirigées en priorité vers nos principaux fournisseurs d'hydrocarbures.

Il appartient bien entendu à l'Etat, mais aussi aux grands organismes professionnels, de mettre en œuvre une telle politique qui, dans le cas de certains secteurs sensibles, peut nécessiter des interventions publiques comme c'est actuellement le cas pour l'informatique, la sidérurgie ou la construction navale. Mais, répétons-le, ce n'est que par une stratégie offensive et non défensive que notre industrie peut espérer s'intégrer dans l'économie mondiale.

EXAMEN EN COMMISSION

Après avoir entendu l'exposé de M. Collomb un certain nombre de commissaires ont présenté quelques observations.

M. Ehlers a contesté la répercussion des hausse des matières premières en citant l'exemple du café et du pétrole. Il a déclaré que le patronat était, en fait le principal responsable de la dégradation de la situation, dans la mesure où de nombreux industriels allaient s'installer à l'étranger pour inonder ensuite notre marché de leurs produits. Il a estimé que des questions précises devraient être posées sur ces différents points et qu'à son sentiment, la situation était critique.

M. Debesson s'est montré inquiet concernant les investissements et la situation de l'emploi, notamment dans la sidérurgie, le textile et la machine-outil. Il a estimé que la solution de ces problèmes ne pourrait être apportée que par une réorganisation complète de notre société.

M. Létoquart a regretté que certaines questions n'aient pas été suffisamment développées telle que l'industrie extractive, le cracking du pétrole et le bâtiment, ce dernier souffrant d'une insuffisance des investissements civils.

M. Brégégère a dit aussi son inquiétude et sa crainte que la politique industrielle actuelle n'organise le chômage. Il a estimé, par ailleurs, que l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun pourrait avoir de graves répercussions non seulement sur notre agriculture mais aussi sur notre industrie.

M. Hector Dubois a constaté que les critiques faites à la mise en œuvre de machines nouvelles tendraient à nous faire revenir de cent ans en arrière, et estimé qu'à écouter certains intervenants, il faudrait fermer nos frontières. Il a ajouté que la machine réduisait le caractère pénible du travail manuel.

A propos de la machine-outil, M. Lenglet a noté l'importance dans ce domaine des petites et moyennes entreprises et les bons résultats qu'elles obtiennent.

M. *Raymond Brun* a déclaré que restructuration ne signifiait pas, à son avis, suppression d'entreprises mais entente de celles-ci. A propos des inquiétudes manifestées par plusieurs de ses collègues, il a déclaré que si l'évolution des techniques entraînait fatalement des suppressions d'emplois dans les pays industrialisés, il fallait également tenir compte de l'équipement industriel du Tiers Monde.

Enfin, à propos de la sidérurgie, il a cité l'exemple anglais où, bien que cette branche ait été nationalisée, les effectifs sont tombés de 250 000 à 200 000 de 1971 à 1977 et seraient ramenés d'ici quelques années à 150 000.

M. *Chauty* a souhaité, pour sa part, que soit plus largement traité le problème du financement des investissements et de la nécessité d'un effort commercial beaucoup plus important. Il a déploré, en particulier, l'absence complète sur notre propre marché de certains produits de grande consommation tels que le matériel photographique. Il a enfin dit l'importance du dumping effectué par certains pays de l'Est.

..

Sous réserve de ces observations, votre commission donne un avis favorable aux dispositions de la loi de finances pour l'exercice 1978, concernant l'Industrie.

ANNEXE

ASPECTS NATIONAUX ET EUROPEENS DE LA CRISE DU TEXTILE : LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD MULTIFIBRES

I. Le secteur « textile-habillement » : pénétration des importations étrangères.

1. — P. I. B. et commerce extérieur.
2. — Des évolutions contrastées selon les secteurs.
3. — Une modification géographique des courants d'échanges.
4. — Une accélération des phénomènes.
5. — Des conséquences sur l'emploi.

Conclusions.

II. — Analyse de la concurrence étrangère.

1. — Compétitivité des prix.
2. — Analyse des pratiques suivies pour obtenir ces prix :
 - a) Procédures économiques :
 - bas salaires et absence de protection sociale :
 - dumping monétaire :
 - dumping économique :
 - abus de positions dominantes.
 - b) Procédures juridiques :
 - relations interallemandes :
 - détournements de trafic :
 - pratique du perfectionnement passif.

Conclusions.

III. — La renégociation de l'accord multifibres (A. M. F.).

1. — Définition de l'A. M. F.
2. — Bilan de l'A. M. F. n° 1 :
 - a) Bilan commercial :
 - b) Bilan douanier :
 - c) Bilan économique.
3. — La renégociation de l'A. M. F.
 - a) Une renégociation à deux niveaux :
 - b) Eléments principaux du mandat confié à la commission :
 - c) Etat des négociations bilatérales.

Conclusion générale.

I. — Le secteur textile-habillement : pénétration des importations étrangères.

1. — P. I. B. ET COMMERCE EXTÉRIEUR

D'une manière générale, entre 1971 et 1976, la part exportée de la production industrielle française a fortement progressé puisqu'elle est passée de 21,4 à 27,7 %. Dans le même temps, la pénétration des produits étrangers en France s'est accentuée, mais dans des proportions moindres, les achats, égaux à 19,3 % de la production, atteignent maintenant 24,7 % de cette dernière. Le taux de couverture des échanges industriels français (caf - fob) est ainsi passé, sur la période considérée, de 111 à 112 %.

2. — DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES SELON LES SECTEURS

Si certains secteurs ont connu une forte progression de la part exportée et une relative stabilité des importations (biens d'équipement), le secteur « textile habillement » a enregistré une forte progression des importations relativement à la production et une stabilité relative des exportations. Si les exportations de ce secteur ont augmenté de 2 points de 1971 à 1976, les importations sont passées dans le même temps de 12,4 % à 21,7 % de la production en 1976. Au total, le secteur (textiles-habillement) exporte 21,6 % de sa production en 1976 et en importe 21,7 %.

3. — UNE MODIFICATION GÉOGRAPHIQUE DES COURANTS D'ÉCHANGES

Le tableau suivant (élaboré à partir des données fournies en annexe du rapport sur les comptes de la Nation) permet de mettre en évidence :

	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	1973	1976	1973	1976
	(Pourcentage.)			
C. E. E.....	65,15	64	71,14	65
O. C. D. E. hors C. E. E.....	19	19	12,75	15
Ensemble O. C. D. E.....	84,15	83	83,89	80
Hors O. C. D. E.....	15,85	17	16,11	20

— une stabilité géographique des marchés d'exportation ;

— un accroissement très sensible et assez rapide des importations ne provenant de la zone hors O. C. D. E.

4. — UNE ACCÉLÉRATION DES PHÉNOMÈNES

Les données provisoires disponibles (1) tendent à montrer que la part du marché intérieur occupée par les produits importés tend à s'accroître rapidement :

	1974	1975	1976	PREMIER trimestre 1977.
Ensemble des activités textiles (*)	32	36	40	42
Dont :				
Fibres synthétiques	41	42	45	43
Tissages coton-lin	38	46	49	56
Tissages Laine.....	26	32	34	35
Articles de bonneterie....	38	41	47	50

(*) En pourcentage par rapport à la consommation intérieure.

L'évolution est particulièrement nette en ce qui concerne les importations dans le secteur de l'habillement (les exportations restant stables en volume).

En valeur, les taux de croissance des importations peuvent être estimés à partir des données suivantes :

	1976	PREMIER trimestre 1977.
	(Pourcentage.)	
Habillement	+ 48	+ 53
Dont :		
Vêtements masculins	+ 32	+ 49
Vêtements féminins	+ 58	+ 52
Chemiserie	+ 92	+ 77
Lingerie	+ 67	+ 37
Corseterie	+ 37	+ 39
Industries diverses	+ 29	+ 48

(1) Source : prise de position du C. N. P. F. sur les conditions d'une politique de libre échange 27 juin 1977.

5. — CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI

L'augmentation des importations exerce un effet défavorable (parmi d'autres facteurs) sur le niveau d'emploi dans le secteur (1) :

a) *Industrie textile.*

Effectifs salariés :

Fin 1974 : 423 000 ;

Fin 1975 : 392 000, — 31 000 ;

Fin 1976 : 380 000, — 12 000.

b) *Habillement.*

Au rythme actuel d'accroissement des importations, la branche « chemiserie-lin-gerie » aura disparu dans deux ans (1).

6. — CONCLUSIONS

Les importations en provenance des pays hors O. C. D. E. (c'est-à-dire essentiellement pays de l'Est et pays en voie de développement) ont donc tendance à croître extrêmement rapidement depuis 1974, alors qu'on assiste simultanément à un tassement des exportations. Ces phénomènes se produisant dans une période de croissance ralentie et de sous-emploi, ils exercent donc une pression non compensée par ailleurs sur le niveau de l'activité et le niveau de l'emploi. Cette situation est d'autant plus durement ressentie, que cette concurrence extérieure n'est pas toujours loyale. Cependant, la renégociation de l'accord multifibres, les instruments de la politique commerciale communautaire ainsi que les décisions propres du Gouvernement français permettent de réagir devant une situation inquiétante à plus d'un égard.

II. — Analyse de la concurrence étrangère.

I. — COMPÉTITIVITÉ DES PRIX

Les exemples suivants, relevés en juin 1977, et provenant pour l'essentiel de pays hors O. C. D. E., illustrent cette disparité entre les prix de revient français et les prix de revient de certains pays étrangers.

Industrie textile et habillement.

Fils de fibres acryliques : pays asiatiques, 10 à 13 francs par kilogramme ; France, 24 francs.

Couvertures de fibres synthétiques : Espagne, 12 francs par kilogramme ; France, 40 francs.

Pull-over (pièce) : Maroc, 7,50 francs ; Grèce, 9,90 francs ; Italie, 16,50 francs ; Ile Maurice, 16,80 francs ; Macao, 16,50 francs ; France, 23 à 30 francs.

(1) Données numériques empruntées au rapport du C. N. P. F. précité.

Sous-vêtements (pièce) : Espagne, 2,30 francs ; Taiwan, 3,60 francs ; Portugal, 3,97 francs ; Macao, 3,69 francs ; Singapour, 4,20 francs ; Corée, 4,95 francs ; France : 7 à 8 francs.

Collants (paire) : Italie, 1,16 franc ; Israël, 0,95 franc ; France, 1,50 franc.

Chaussettes (paire) : Corée du Sud, 0,90 franc ; Italie, 1,24 franc ; France, 2 francs.

Fils polyamides : Israël, inférieurs de 20 % aux prix normaux du marché.

Fils acryliques : Roumanie, inférieurs de 50 à 60 % aux prix normaux du marché.

Fibres viscose de R. D. A. : inférieurs de 33 % aux prix normaux du marché.

Fibres polyester de R. D. A., inférieurs de 20 % aux prix normaux du marché.

2. — ANALYSE DES PRATIQUES SUIVIES POUR OBTENIR CES PRIX (1)

a) Procédures économiques.

Concurrence de pays à bas salaires et/ou à faible protection sociale ; d'autant plus redoutable que ces pays disposent d'unités industrielles à haute technologie et productivité très élevée.

Exemple : la compétitivité des articles en provenance de Corée (sous-vêtements, chaussettes) s'explique largement par le fait que le niveau de salaires y est environ dix fois moins élevé qu'en France.

Dumping monétaire exercé par les pays qui ne souhaitent pas ou ne peuvent plus empêcher l'effritement de leur monnaie. Ce phénomène se fait sentir également dans les échanges intracommunautaires (le cours de la lire explique en grande partie la compétitivité des tissus synthétiques, des tissus pour l'habillement et du linge de maison italiens).

Dumping économique :

— exercé par les pays à commerce d'Etat où les notions de prix de revient sont absentes. Des écarts allant jusqu'à 40 % peuvent ainsi se manifester dans les prix. Exemples : articles de confection de Roumanie : velours, tissus éponge, tissus d'ameublement de Pologne : tissus de literie et taies d'oreiller d'U. R. S. S. :

— exercé par de nombreux pays, en raison des aides anormales consenties par les pouvoirs publics aux secteurs exportateurs. Exemple : au Brésil, pour compenser un prix d'achat du coton local plus élevé que le prix mondial, des ristournes de 30 % sont consenties, sous prétexte de remboursement de droits de douanes, sur l'exportation de fils de coton. En Espagne, le régime fiscal qui comporte des taxes de transaction en cascade semble parfois aboutir à des remboursements à l'exportation supérieurs à ce qu'ils devraient être (cas des industries textiles intégrées) :

— abus de positions dominantes (peu marqué dans le secteur textile).

b) Procédures juridiques.

Cas particulier des relations inter-allemandes : la situation de la concurrence à l'intérieur du Marché commun est souvent affectée par l'incidence des rapports très particuliers qui existent entre la R. F. A. et la R. D. A. Le traité inter-allemand stipule, en effet, qu'il n'existe aucune limitation à l'importation dans l'un des deux pays par rapport à l'autre. De ce fait, la T. V. A. au taux de 11 % n'est pas acquittée par l'importateur de R. F. A. sur les produits qu'il importe de R. D. A., mais si ledit importateur exporte par la suite vers d'autres pays, il est alors remboursé d'une T. V. A. qu'il n'a pas acquittée, ce qui constitue une prime et une incitation aux détournements de trafic.

1) Voir ouvrage de la Direction des études de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris : la concurrence étrangère et les importations sauvages.

Détournements de trafic : il est impossible à partir de ports de la C.E.E. où le contrôle douanier est faible. En outre, la réglementation communautaire actuelle n'oblige pas les négociants importateurs à indiquer l'origine des marchandises lors de leur réexportation. Une modification de cette réglementation est cependant envisagée. Cependant, la création de filiales de maisons mères européennes dans des pays comme la Yougoslavie ou la Tunisie est de nature à favoriser davantage ces détournements.

Pratique du perfectionnement passif : il consiste à faire effectuer les ouvraisons les plus chères dans les pays à bas niveau de salaires et à effectuer les autres dans un pays de la Communauté. Ce produit est alors réputé d'origine communautaire et n'entre donc pas dans le *quota* des produits dont l'importation est contingentée.

Conclusions.

La nécessité de clarifier, d'ordonner et de régulariser les courants mondiaux d'échanges dans le secteur « Textiles-habillement » apparaît avec évidence. Comme le déclarait récemment le Président de la République (1) : « Ainsi, la liberté des échanges doit être maintenue, mais cette liberté doit être mondialement organisée. C'est à cette condition que pourront être évités non seulement certaines formes déloyales de concurrence, mais aussi les bouleversements qui résulteraient de changements trop brutaux dans les courants d'échange ».

Cette réorganisation apparaît délicate, mais possible, à la condition qu'elle ne se fasse pas d'une manière désordonnée. Il semble donc nécessaire d'élaborer une stratégie de riposte au niveau communautaire. La renégociation de l'accord multifibres en fournit une occasion.

III. - Le renégociation de l'accord multifibres.

I. - DÉFINITION DE L'A. M. F.

Accord conclu en 1973 dans le cadre du G. A. T. T. par cinquante pays, pour favoriser le développement ordonné des échanges de la majeure partie des produits textiles. Négocié par la Commission des Communautés européennes, il a été conclu par le Conseil des Ministres, au nom de la C. E. E., le 21 mars 1974. Sous le contrôle d'un *comité des textiles* composé des représentants des Parties à l'Arrangement, il prévoit une élimination progressive des restrictions quantitatives existantes et vise à rassembler tous les éléments statistiques et juridiques nécessaires à une meilleure connaissance des courants d'échanges.

Il prévoit enfin la possibilité pour les Parties de faire appel à des clauses de sauvegarde et de conclure entre elles des accords bilatéraux d'organisation des échanges. La Communauté européenne a ainsi conclu des accords bilatéraux avec l'ensemble de ses principaux partenaires dans le secteur des textiles et de l'habillement. Ces négociations furent souvent délicates, car les relations commerciales extérieures de la C. E. E. sont enserrées dans un ensemble d'accords de natures assez différentes :

- accords commerciaux préférentiels ;
- accords d'association ;
- système des préférences généralisées ;
- convention de Lomé.

L'accord multifibres existant arrive à expiration à la fin de l'année 1977.

(1) Discours prononcé lors du trentième anniversaire du Conseil économique et social.

2. — BILAN DE L'A.M.F. N° 1.

a) Depuis 1974, la C. E. E. a largement ouvert ses frontières aux importations de produits textiles. Les tableaux suivants (1) illustrent cette dégradation de la balance commerciale textile de la Communauté :

1° Balance commerciale textile générale de la Communauté (en tonnes).

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	BALANCE
1974	1 122 595	959 890	— 162 705
1975	1 196 661	813 764	— 382 897
1976	1 492 414	923 161	— 569 253

Le volume du déficit s'est accru de 249 % en l'espace de trois ans.

2° Balance textile avec les pays industrialisés à économie de marché (1976).

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	BALANCE
Tonnes	511 891	537 841	+ 25 950
1 000 u. c.	3 211 712	3 954 434	+ 742 722

(1) Source : Commission des Communautés européennes et secrétariat du G. A. T. T.

3° Balance textile avec les pays en voie de développement (1976).

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	BALANCE
Tonnes	783 270	291 713	— 491 557
1 000 u. c.....	3 691 636	1 464 045	— 2 227 591
Dont :			
Hongkong :			
Tonnes	151 711	8 092	— 143 619
1 000 u. c.....	1 197 250	75 901	— 1 121 349
Corée :			
Tonnes	69 515	837	— 68 878
1 000 u. c.....	263 424	4 200	— 259 224
Taiwan :			
Tonnes	61 424	666	— 60 758
1 000 u. c.....	454 178	5 332	— 448 846
Inde :			
Tonnes	131 370	463	— 130 907
1 000 u. c.....	347 066	2 411	— 344 655
Brésil :			
Tonnes	50 830	3 820	— 47 010
1 000 u. c.....	134 508	16 311	— 118 197

4° Balance textile avec les pays à commerce d'Etat (1976).

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	BALANCE
Tonnes	197 233	93 607	— 103 646
1 000 u. c.....	878 540	549 274	— 329 266

b) Le désarmement douanier sur les produits textiles a été beaucoup plus important au niveau de la C.E.E. qu'il ne l'a été à l'étranger. L'annexe I donne un aperçu comparatif des divers tarifs appliqués aux textiles.

c) La politique d'ouverture de la Communauté a donc exercé un impact récessif sur l'activité du secteur textile, d'autant plus vivement ressenti que la Communauté s'est installée dans une phase de croissance ralentie et que la concurrence extérieure est loin d'être parfaitement loyale. La riposte est cependant délicate à mettre en œuvre dans la mesure où les Etats membres ne sont pas touchés avec la même sévérité et dans la mesure où leur attachement de principe aux règles théoriques du libre échange est assez variable. Cependant les mesures nationales de sauvegarde prises par la France en juin 1977 ont accéléré l'élaboration de cette riposte, dont les éléments principaux ont fait l'objet d'un accord au niveau communautaire.

3. -- LA RENÉGOCIATION DE L'A. M. F.*

a) Cette renégociation (L'A. M. F. arrivant à expiration fin 1977) se déroule à deux niveaux : au niveau international, dans le cadre du G. A. T. T. ; au niveau communautaire, dans le cadre de la négociation d'accords bilatéraux avec les pays fournisseurs. C'est de l'issue de ces négociations bilatérales que dépendra la position de la C. E. E. lors de la reprise des discussions internationales sur le renouvellement de L'A. M. F. La C. E. E. entend ainsi s'y présenter en situation de force. Le Conseil a donné mandat à la Commission pour qu'elle œuvre en ce sens (1).

b) Eléments principaux du mandat confié à la Commission :

1 Il importe tout d'abord d'assurer une meilleure connaissance des flux d'importation. A cet effet, il y a lieu de disposer d'informations détaillées, précises et rapides, relatives à toutes les importations de produits textiles provenant de tous les pays tiers. Un système efficace de surveillance et de contrôle devra, donc, être instauré dès le 1^{er} janvier 1978. Ce système suppose une collaboration permanente, étroite et confiante entre les Etats membres de la Commission. Il suppose également que les modifications nécessaires de la nomenclature du commerce extérieur (NIMEXE) interviennent impérativement dans des délais permettant leur entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1978 :

2 Il convient ensuite de prévenir les abus et les détournements de trafic susceptibles de se produire, ce qui suppose l'institution au niveau mondial d'une sorte de « code de bonne conduite » assurant, par des règles précises et un système de contrôle approprié, la maîtrise de ces dangers. Des règles d'origine efficaces sont un élément essentiel de ce système. L'origine de tous les textiles destinés à être importés dans la Communauté doit être définie de façon précise. Cette définition doit garantir que les marchandises importées sous contingent ou sous plafond ont subi dans les pays fournisseurs soumis à ces humiliations des transformations substantielles (sauf dérogations convenues au préalable).

Cette définition doit garantir également que les marchandises originaires de pays fournisseurs soumis à limitation, transformées ultérieurement dans des pays non soumis à limitation, ne bénéficient du régime applicable à ces derniers que si elles ont subi des transformations substantielles leur conférant l'origine ; dans le cas contraire, ces marchandises ne devront être admises dans la Communauté que dans les limites applicables au pays fournisseur d'origine.

(1) Directives détaillées du 18 octobre 1977.

3° Les accords bilatéraux devront rechercher les objectifs de stabilisation des importations déjà retenus par le Conseil en juin dernier, qui avait décidé d'une stabilisation du taux de pénétration pour huit produits (1) :

- fils de coton ;
- tissus de coton ;
- tissus synthétiques ;
- chemises pour hommes ;
- chemisiers et blouses pour femmes ;
- pantalons pour hommes et pour femmes ;
- pull-overs de bonneterie et chandails ;
- tee shirts et articles similaires.

Le taux d'augmentation annuel des importations de ces produits ne devra pas dépasser certains pourcentages, inférieurs en général à 6 % (0,3 % par exemple pour les fils de coton).

Ces négociations tiendront compte des spécificités des pays fournisseurs (en pénalisant certains pays comme Hong Kong ou la Corée du Sud) et des objectifs généraux de la politique communautaire d'aide au développement, ainsi que des relations spécifiques avec certains pays (accords d'association, accords commerciaux préférentiels, préférences généralisées...). Elles seront conduites également en fonction de la réciprocité, tarifaire ou non, accordée par les partenaires de la C. E. E.

c) Etat des négociations bilatérales : elles se révèlent extrêmement délicates, car les pays fournisseurs de la C. E. E. escomptaient une persistance de la politique systématique d'ouverture de la Communauté. Ainsi l'Inde, Hong Kong, la Corée du Sud et le Brésil qui représentent les principaux fournisseurs, opposent-ils des critiques d'ordre juridique (comptabilité des accords bilatéraux avec l'esprit de l'A. M. F.), statistique (choix des années de référence), douanier (définition d'un article artisanal), politique (nécessité d'une aide communautaire au Tiers Monde). Les négociations avec Hongkong viennent ainsi d'être interrompues (2), ce pays n'admettant pas de voir diminuer ses exportations vers la C. E. E.

En tout état de cause, même si ces accords bilatéraux ne sont pas conclus, les grandes lignes d'un dispositif autonome de limitation des importations textiles à partir du 1^{er} janvier 1978 ont déjà été dressées par la Commission.

CONCLUSION

L'expérience des dernières années ayant montré que l'accord multifibres, tel qu'il existe, n'a pas permis à la Communauté de contenir à un niveau satisfaisant la progression des importations dans des conditions de concurrence loyale, l'action du Gouvernement français consiste à obtenir, lors du renouvellement de cet accord, un plafonnement global des importations (3). Cet objectif est susceptible d'être atteint dans la mesure où plusieurs accords d'autolimitation ont été conclus (ou sont négociés) au plan communautaire et dans la mesure où le Gouvernement français a pris certaines mesures de sa compétence (4). La crise que traverse actuellement l'industrie textile française et européenne illustre la nécessité de redéfinir les grandes options de la politique commerciale européenne et de parvenir rapidement à l'organisation mondiale du libre échange, conditions indispensables à la poursuite d'une croissance économique durable et harmonieuse.

1° Des limitations ont été prévues pour 1977 par la Commission (fils de coton, tee shirts et articles similaires, chemisiers, chemises. Ces décisions visaient en partie à reprendre au niveau communautaire les décisions prises par le Gouvernement français au mois de juin 1977.

2° Le 8 novembre 1977.

3° *Journal officiel*, Assemblée Nationale 8 novembre 1977, p. 7117.

4° Intensification des contrôles douaniers ; accords avec l'Espagne, l'Ile Maurice et le Portugal portant diminution des exportations de certains produits textiles vers la France.

APERÇU COMPARATIF SUR DES TARIFS DOUANIERS APPLIQUÉS AUX TEXTILES
(En pourcentage.)

	C. E. E.	ETATS-UNIS	JAPON
I. — Moyennes tarifaires.			
Tous produits textiles :			
Non pondérées (1).....	9,6	16,9	11,9
Pondérées (2).....	10,1	21,1	7,4
Positions soumises à droits de douane :			
Non pondérées (1).....	10,4	17,6	13
Pondérées (2).....	14,4	23,9	13,5

II. — Distribution de fréquences des importations (en volume) d'origine n. p. f.

	C. E. E.		ETATS-UNIS		JAPON	
	t. p.	p. i.	t. p.	p. i.	t. p.	p. i.
Niveau des droits :						
0 %	30		12		45	*
0,1 % à 5,0 %	2	3	2	2	2	4
5,1 % à 10,0 %	13	19	12	14	18	33
10,1 % à 15,0 %	17	24	12	14	16	29
15,1 % à 20,0 %	38	54	11	12	12	21
20,1 % à 25,0 %	0,3	0,4	11	13	6	12
25,1 % à 30,0 %			6	7	1	1
30,1 % à 40,0 %			30	34		
40,1 % à 50,0 %			4	4		

III. — Tarifs moyens par catégories de produits.

	C. E. E. (moyenne)	ETATS-UNIS (moyenne)	JAPON (moyenne)	TAIWAN (fourchette)	BRESIL	COREE
Fils de coton.....	6,9	8,8	9,5	33-46	85	40
Tissus de fibres chimiques discontinues.....	16	34,3	19,4	104	155	60
Bas et chaussettes.....	13	29,2	12,7	72-130	155	100
Vêtements de dessus pour hommes.....	17	24,2	17,5	65-130	105	80
Vêtements de dessus pour femmes.....	17	17,8	18,3	65-130	105	100

1: Moyenne arithmétique simple des taux inscrits.
 2: Moyenne pondérée par les importations n. p. f. du pays considéré.
 t. p.: toutes les positions tarifaires.
 p. i.: positions soumises à des droits de douane.
 p. m.: les importations réalisées à droit nul concernent quasi exclusivement des matières premières la laine brute fait cependant l'objet d'une protection tarifaire aux Etats-Unis.
 Source: bandes magnétiques transmises par pays concernés au secrétariat du G. A. T. T. Couverture des produits: *grasso modo* chapitres 50 à 63 de la N. C. C. D. plus une partie du chapitre 65.